

nwmo

NUCLEAR WASTE
MANAGEMENT
ORGANIZATION

SOCIÉTÉ DE GESTION
DES DÉCHETS
NUCLÉAIRES

Invitation à en savoir plus

Accent sur les étapes initiales

MAI 2010



Objet du programme *En savoir plus* – accent sur les étapes initiales

Les personnes, organisations et collectivités intéressées peuvent contacter la Société de gestion des déchets nucléaires (SGDN) pour en apprendre davantage sur le plan du Canada pour la gestion à long terme du combustible nucléaire irradié, les activités de la SGDN, et le processus qu'elle utilisera pour choisir une collectivité informée qui consentira à accueillir ce projet.

Le programme *En savoir plus* de la SGDN donne accès à des ressources (information et financement) visant à soutenir la participation aux étapes initiales du processus de sélection d'un site, lesquelles sont décrites dans le document *Façonnons l'avenir ensemble : Processus de sélection d'un site pour le dépôt géologique en profondeur canadien pour combustible nucléaire irradié*. D'autres programmes de soutien seront développés au fur et à mesure que le processus se déroulera.

Contexte

La SGDN est chargée de la mise en œuvre du plan canadien de gestion à long terme du combustible nucléaire irradié produit par les réacteurs nucléaires canadiens. Ce plan s'appelle la Gestion adaptative progressive et il fait en sorte que les générations bénéficiant de l'énergie nucléaire disposeront d'un plan de gestion responsable du combustible irradié issu de la production d'électricité, un plan qui garantit la sûreté et la sécurité à long terme. La Gestion adaptative progressive (GAP) est à la fois une méthode technique et un système de gestion. C'est l'approche qui a émergé des dialogues nationaux menés pendant trois ans par la SGDN auprès des citoyens, des spécialistes et des peuples autochtones. Son but ultime est le confinement et l'isolement du combustible nucléaire irradié dans un dépôt géologique en profondeur construit dans une formation rocheuse appropriée. La Gestion adaptative progressive a été élaborée en dialogue avec les Canadiens et a été adoptée en juin 2007 par le gouvernement du Canada comme l'approche de gestion à long terme du combustible nucléaire irradié.

La SGDN souhaite soutenir l'intérêt et la participation des Canadiens à la mise en œuvre de l'approche canadienne de gestion à long terme du combustible nucléaire irradié. Notre objectif actuel est de choisir une collectivité informée qui consentira à accueillir cet important projet national. Le programme *En savoir plus* offre des ressources sur demande (information et financement) et est destiné à soutenir la participation dans les étapes initiales du processus de sélection d'un site.

Volets du programme

Les cinq volets du programme décrits ci-dessous constituent un ensemble de ressources que les personnes, organisations et collectivités intéressées peuvent utiliser pour mieux comprendre les différents aspects de la Gestion adaptative progressive, le plan canadien pour la gestion à long terme du combustible nucléaire irradié.



En savoir plus sur la Gestion adaptative progressive

Nous encourageons les personnes, organisations et collectivités intéressées à comprendre comment la Gestion adaptative progressive assurera la gestion sûre et sécuritaire à long terme du combustible nucléaire irradié et les principes sur lesquels elle s'appuie.

- » Nous invitons les personnes, organisations et collectivités intéressées à en apprendre davantage sur le plan canadien ainsi que sur le processus qui guidera la sélection d'un site sûr au sein d'une collectivité informée et consentante.
 - » La Société de gestion des déchets nucléaires (SGDN) acceptera de rencontrer tout groupe qui souhaitera s'informer sur la Gestion adaptative progressive et la nature du projet dont la SGDN a été chargée de mettre en œuvre. Des sommes seront allouées pour couvrir les frais de voyage des représentants d'organisations et de collectivités provenant de régions déterminées pour les aider à rencontrer la SGDN à ses bureaux de Toronto ou à tout autre lieu accepté par la SGDN, conformément aux politiques de frais de participation de la SGDN.
 - » Une trousse d'information destinée à mieux saisir le projet et à soutenir des discussions en petits groupes de citoyens intéressés sera offerte sur le site Web de la SGDN ou pourra être postée sur demande.
- » La sûreté, la sécurité et la protection de la population et de l'environnement sont les premiers objectifs du processus qui conduira au choix d'un site pour le dépôt géologique en profondeur pour combustible nucléaire irradié. À ceux qui souhaitent étudier la possibilité d'accueillir ce projet au sein de leur collectivité, nous suggérons qu'un bon point de départ serait de comprendre la conception technique et les facteurs d'évaluation scientifique du site qui protégeront les générations actuelle et futures ainsi que l'environnement.

Sur demande, la SGDN donnera accès à un financement limité à des collectivités de régions déterminées pour les aider à embaucher les services d'experts indépendants pour mieux comprendre la Gestion adaptative progressive et le projet. La SGDN aidera financièrement les collectivités intéressées à saisir les divers aspects reliés à la sûreté technique selon les modalités suivantes :

 - » Embaucher un expert indépendant qui examinera les travaux publiés à ce jour et répondra aux questions que pourront avoir les représentants de la collectivité sur la sûreté du projet et sur les raisons d'avoir confiance à ce stade initial.
 - » La portée de l'examen pourra varier selon les besoins et intérêts particuliers de la collectivité, mais elle comprendra vraisemblablement :
 - » Une rencontre avec les représentants de la collectivité pour prendre connaissance de leurs questions afin d'orienter le travail de l'expert.
 - » L'examen d'une liste de documents publiés par la SGDN, qui décrivent la Gestion adaptative progressive, et comment la sûreté sera assurée par la conception de l'installation et par la nature des essais et démonstrations de sûreté qui seront réalisés dans le cadre du processus de sélection et d'autorisation d'un site.

- » L'étude d'autres ouvrages jugés appropriés par l'expert.
- » La préparation d'un bref rapport décrivant les divers aspects reliés à la sûreté dans un langage accessible au grand public et qui traite des questions posées à l'étape initiale.

Les propositions de projets de 15 000 \$ ou moins visant à en savoir plus sur la Gestion adaptative progressive seront considérées. Les propositions de plus de 15 000 \$ ne seront considérées qu'à titre exceptionnel. Pour agir à titre d'experts indépendants, les candidats doivent être des spécialistes reconnus dans leur domaine, comme le démontre leur enseignement dans une spécialité pertinente dans une université canadienne, ou leur travail au sein d'une firme de consultation canadienne établie ayant une expérience reconnue dans ce domaine.



En savoir plus sur l'aptitude potentielle d'une collectivité à accueillir le projet

Comme le décrit le document *Façonnons l'avenir ensemble : Processus de sélection d'un site pour le dépôt géologique en profondeur canadien pour combustible nucléaire irradié*, à la demande d'une collectivité, la SGDN réalisera une évaluation préliminaire de la région géographique (étape 2) en fonction d'une courte liste de critères. Cette évaluation préliminaire est destinée à aider la collectivité à savoir très tôt dans le processus si elle possède un ou des sites potentiellement propices. En soutien à la collectivité et à sa demande, la SGDN donnera accès à des ressources financières aux collectivités de régions déterminées, représentées par des autorités responsables, pour :

- » Embaucher un expert indépendant qui examinera l'évaluation par la SGDN de l'aptitude de la collectivité à cette étape.

Les propositions de 15 000 \$ ou moins reliées à l'embauche d'un expert indépendant à l'étape 2 pour la revue du processus de sélection d'un site seront considérées. Les propositions de plus de 15 000 \$ ne seront considérées qu'à titre exceptionnel. Pour agir à titre d'experts indépendants, les candidats doivent être des spécialistes reconnus dans leur domaine, comme le démontre leur enseignement dans une spécialité pertinente dans une université canadienne, ou leur travail au sein d'une firme de consultation canadienne établie ayant une expérience reconnue dans ce domaine.



Soutien pour une visite d'une installation d'entreposage provisoire

La SGDN couvrira les frais de voyage de petites délégations de représentants de collectivités souhaitant visiter une installation d'entreposage provisoire de déchets en Ontario ou plus près d'eux, conformément aux politiques de frais de participation de la SGDN.

- » Si les travaux de présélection laissent présager que la collectivité est possiblement apte à accueillir le projet, la collectivité – représentée par des autorités responsables – pourrait demander et recevoir des sommes pour couvrir les frais de voyage reliés à la visite d'une installation d'entreposage provisoire.

Les frais de voyage seront remboursés au coût réel pour une délégation de 3 à 5 représentants, dont au moins 2 conseillers municipaux (ou titulaires de fonctions apparentées).



Soutien à la définition ou à la précision d'une vision à long terme de la viabilité

Tôt dans le processus de sélection d'un site, les collectivités pourraient souhaiter considérer ce projet en fonction de leurs intérêts à long terme. Une telle approche permettrait de mettre en relief les ressources (sociales, économiques, environnementales) de la collectivité et ouvrirait la voie à une réflexion sur les diverses incidences que pourrait avoir le projet sur la collectivité.

Ultimement, la vision de la collectivité et l'aptitude du projet à contribuer de manière acceptable à cette vision devront être discutées et jugées par la collectivité elle-même.

- » Si les travaux de présélection laissent présager que la collectivité est potentiellement apte à accueillir le projet, la collectivité – représentée par des autorités responsables – pourrait demander et avoir accès à des ressources pour définir ou préciser la vision à long terme de la viabilité de la collectivité.

Les propositions de 40 000 \$ ou moins reliées à ces travaux seront considérées. Les propositions de plus de 40 000 \$ ne seront considérées qu'à titre exceptionnel. La nature des ressources fournies sera établie par le biais d'un protocole d'entente conclu entre la collectivité et la SGDN, et l'utilisation par la collectivité des fonds fera l'objet d'une vérification par une tierce partie au terme de l'exercice.



Soutien aux activités destinées à aider la collectivité à connaître et à comprendre le projet

La SGDN donnera accès à des ressources (information et financement) sur demande pour aider les autorités responsables à engager les citoyens de la collectivité à prendre connaissance du projet et à commencer à évaluer leur intérêt envers ce projet.

- » Si les travaux de présélection laissent présager que la collectivité est potentiellement apte à accueillir le projet, la collectivité – représentée par des autorités responsables – pourrait demander et avoir accès à des sommes pour couvrir les coûts reliés à l'engagement préliminaire des citoyens de la collectivité.

Les propositions de 20 000 \$ ou moins reliées à ces travaux seront considérées. Les propositions de plus de 20 000 \$ ne seront considérées qu'à titre exceptionnel. La nature des ressources fournies sera établie par le biais d'un protocole d'entente conclu entre la collectivité et la SGDN, et l'utilisation par la collectivité des fonds fera l'objet d'une vérification par une tierce partie au terme de l'exercice.



Soutien subséquent

Le programme *En savoir plus* donne accès à des ressources et sert à soutenir la participation aux étapes initiales du processus de sélection d'un site. Un programme établissant les modalités de soutien à la participation aux étapes subséquentes du processus de sélection d'un site sera défini plus tard dans le processus.

À l'heure actuelle, la SGDN encourage les collectivités, personnes ou groupes intéressés à contribuer à façonner la plateforme de connaissances sur laquelle s'échafaudera ce projet. Pour plus de détails sur les programmes offerts en ce sens, veuillez consulter notre *Programme de soutien à la recherche*.

Pour plus de renseignements ou pour soumettre une demande ou une proposition, veuillez contacter :

Jo-Ann Facella

Société de gestion des déchets nucléaires
22, avenue St. Clair Est, 6e étage
Toronto (ON) M4T 2S3
Canada

Télé. : 647.259.3692

Courriel : ensavoirplus@nwmo.ca

Site Web : www.nwmo.ca/processusdeselectiondunsite



NUCLEAR WASTE
MANAGEMENT
ORGANIZATION

SOCIÉTÉ DE GESTION
DES DÉCHETS
NUCLÉAIRES